

SEMAINE MONDIALE D'ACTION CONTRE LES ARMES LEGERES

POINT DES ACTIVITES EN COTE D'IVOIRE

1-Conférence publique au Lycée Moderne d'Adzopé

le 24 Mai 2006 Amnesty international section Côte d'Ivoire a animé une conférence publique au Lycée Moderne d'Akoupé sur le thème. "**Violence faite aux femmes en période de conflit** ».

Ce fut l'occasion pour la conférencière Mme ABOU Zounon secrétaire générale de la dite section de mettre l'accent sur la violence armée contre les femmes en période de conflit et ses lourdes conséquences. Cette conférence a été rehaussée par Madame le proviseur dudit lycée, Madame le sous-préfet et Le Secrétaire Général de la Mairie d'Akoupé.

2-RECUEIL DES TEMOIGNAGES

Des témoignages de victimes et survivants de violences armées ont été recueillis par le Mouvement Panafricain de la Jeunesse Féminine pour la Paix (**MOPAJEF**). Ces témoignages filmés seront acheminés à l'attention de IANSA dès la première semaine du mois de Juin.

3-STAND D'INFORMATION

Le lundi 29 Mai, la coalition composé de **Amnesty Côte d'Ivoire**, du **Mouvement panafricain de la jeunesse féminine pour la paix**, le **Club UA** et le **Centre Féminin pour la démocratie et les droits humains en Côte d'Ivoire** ont tenu avec la collaboration de l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire, **un stand d'information sur la campagne au campus universitaire de Cocody**. Une centaine de visage a été recueilli pour la pétition "un million de visage".

4-CYBER CAMPAGNE

Le 31 Mai de 13 à 18 heures une activité de recueil de pétition a été organisée dans un Cyber Café nommé KYRIA. Les internautes ont été d'une part sensibilisés sur la campagne **contrôlez les armes** et d'autre part invités à visiter le site, à faire des photos sur place pour ensuite l'envoyer sur le site [www. controlarmes.org](http://www.controlarmes.org)

5-POINT DE PRESSE

Le 1^{er} juin 2006 à 10 h 15 les organisations impliquées dans la campagne en Côte d'Ivoire (cf. le point sur le stand d'information) ont tenu **un de point de presse** au siège d'Amnesty International Côte d'Ivoire.

Etaient présentes les organes suivantes :

Presse écrite

1-Fraternité matin

2-Le jour Plus

3-l'inter

4-Notre voie.

5-24 Heures

Audio visuel 1

1-Radio Côte d'Ivoire

2-RTI, télévision première chaîne (TV1)

3-RTI, télévision deuxième chaîne (TV2)

Il est à noter qu'un jour avant, c'est-à-dire le 31 mai, le lancement officiel du rapport 2006 d'Amnesty international a été une occasion pour le président de la section locale de lancer un appel au gouvernement ivoirien de soutenir le traité sur le commerce des armes ainsi que le

6-PERSPECTIVES

1-Une conférence publique sur le thème contrôler les armes légères est prévu par Amnesty international à Adzopé le 05 juin 2006

2- Une déclaration du mouvement panafricain de la jeunesse féminine pour la paix sera faite à l'attention des autorités ivoiriennes dans la première semaine du mois de juin

3-A la mi-juin la pétition signée au cours de la semaine d'action sera remise aux autorités ivoirienne.

SEMAINE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LES ARMES LEGERES DU 22 AU 29 MAI 2006

POINT DE PRESSE

COMMUNICATION

Mesdames et Messieurs,
Amis journalistes,

Chaque jour, des millions d'hommes, de femmes et d'enfants vivent dans la peur de la violence armée. Une personne meurt toutes les 60 minutes tuée par une arme à feu. Des gangs de Rio de Janeiro et de Los Angeles en passant par les guerres civiles au Congo, en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Indonésie, ce sont des armes qui tuent.

Le commerce des armes qui les met entre les mains des tueurs représente un marché incontrôlé.

Le manque de contrôle sur le commerce international des armes a des conséquences lourdes. Les transferts d'armes irresponsables attisent les atteintes aux droits humains et, il est prouvé qu'ils jouent un rôle catalyseur dans les conflits : Ils prolongent les guerres, les rendent plus meurtrières et alourdissent de manière générale leur coût humains. Chaque année, des centaines de milliers d'hommes, de femmes, et d'enfants sont tués à cause de la prolifération incontrôlée des armes ; un plus grand nombre encore est torturé, mutilé ou contraints de fuir de chez lui.

En Colombie, au Népal, en Tchétchénie et dans de nombreuses autres régions en proie à un conflit, la poursuite à la fourniture internationale d'armement aggrave encore la situation.

C'est pourquoi, Amnesty international, le Réseau International d'Action contre les Armes Légères (IANSA) et Oxfam ont Joint leurs efforts dans le cadre de « **Contrôlez les Armes** » une campagne mondiale lancée depuis octobre 2003 dans plus de 50 pays de par le monde.

A cet effet, **la semaine du 22 au 29 mai 2006** a été déclarée Semaine Mondiale d'Actions Contre les armes légères.

En Côte d'Ivoire, la **section locale d'Amnesty International**, le **Mouvement Panafricain de la Jeunesse féminine pour la paix (MOPAJEF)**, le **Club Union Africaine** et le **Centre Féminin pour la Démocratie et les Droits Humains en Côte d'Ivoire (CEFCI)** ont depuis le 24 mai organisé une série d'activités dont **une conférence** au lycée Moderne d'Akoupé, **la diffusion d'un communiqué de presse** portant sur les manifestation, **un stand d'informations** en collaboration avec l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire (AEJCI) et **un point de presse et Cyber campagne**. Nos activités se poursuivent avec une conférence à Adzopé le 05 juin et plus tard la remise de la pétition « un million de visages » aux autorités ivoiriennes.

Mesdames et Messieurs,
Amis journalistes,

C'est aux gouvernements qu'incombe la responsabilité fondamentale de contrôler le flux d'armes, aux gouvernements de tous les pays, qu'ils soient ou non fabricants d'armes, qu'ils soient importateurs ou réexportateurs ou qu'ils soient un pays de transit. Les Etats ont évidemment de droit d'acquérir des armes pour assurer leur propre défense de manière légitime et le, maintien de l'ordre public de façon responsable. Mais ils ont la responsabilité générale et l'obligation légale de veiller à ce que les armes transférées ne soient pas utilisées pour commettre des violations au droit international relatif aux droits humains et au droit international humanitaire ou pour entraver le développement.

Mesdames et Messieurs,
Amis journalistes,

Seule l'adoption d'un traité international sur le commerce des armes fondé sur les principes pertinents du droit international pourrait garantir le respect des mêmes règles, des mêmes normes pour tous les Etats ; ce qui renforcerait la clarté et l'harmonisation des systèmes nationaux de contrôle des exportations.

Ce traité sur le commerce doit être :

- International
- Juridiquement contraignant
- Inclure les armes classiques
- Basé sur les principes clé en matière de transport internationaux qui sont dérivés des obligations existantes des Etats au regard du droits international.

C'est pourquoi, Nous, Amnesty international Section Côte d'Ivoire, le MOPAJEF, Le Club UA et le CEFCI voulons joindre notre voix, à celle des autres ONG de protection des droits humains, afin de demander au gouvernement ivoirien de :

1. appuyer le projet de traité international sur le contrôle des armes proposé par Amnesty International, IANSA et Oxfam,
2. envoyer une délégation à la conférence d'examen du programme d'actions des Nations Unies sur les armes légères du 26 juin au 07 juillet 2006 à New York pour faire connaître la position de la Côte d'Ivoire sur ce phénomène,
3. mobiliser les appuis des organisations sous régionales telles que la CEDEAO et le Conseil de l'Entente à cette cause,

4. de signer et de ratifier le protocole des Nations Unie sur le contrôle des armes
5. de veiller à ce que l'arsenal législatif ivoirien soit strict sur les lois portant sur l'achat et le port et l'utilisation d'armes en Côte d'Ivoire et de veiller à ce qu'elles soient en conformité avec le droit international en la matière ; ce qui pourraient éviter que des individus ayant des antécédents violent ne soient autorisés à détenir ou posséder une arme à feu afin que toutes les armes à feu soient retirées des foyers où des violences domestiques ont été signalé

En outre, nous demandons avec insistance aux autorités ivoirienne et particulièrement au Président de la République et au Premier Ministre de tout mettre en œuvre pour que la Commission Nationale de Lutte Contre les Armes Légères qui a vu le jour en 2003 connaisse un fonctionnement effectif.

Par ailleurs, nous invitons la société civile ivoirienne, en particulier les ONG de protection de droits humains à travers leurs membres à se joindre la campagne en visitant le site y affairant et en y laissant leurs visages pour que vive les droits humains. Rejoignez-nous à « www.controlarms.org »

Mesdames et Messieurs,
Amis journalistes,

Nous comptons sur vous pour porter le plus loin possible